

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 11 juillet 2023, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Absents : 00

Date de convocation : 05/07/2023

Présents :

M. GASQUET Jean-Paul, M. BALANDRAS Franck, M. BRONGNIART Frédéric, M. BROUTIN Eric, Mme CATALA Marie-Claude, M. CHAVANNE Alexandre, Mme COILLARD Sylvie, Mme DESSAINTJEAN Agnès, M. DURAND Brice, M. GAMBU David, Mme GAUTHIER-GUDIN Régine, M. GUYENNON Bernard, Mme JEANNOT Céline, M. JULLIEN Thierry, Mme MARGAND Laura, M. MINGEARD Jean-Louis, Mme MONDELAIN Corrine, Mme MORIAUD Monique, Mme SIMON Laurence, M. SOUMIREU Jean Henri, Mme THOMASSON Sylvie.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. AUJOGUE Yvan donne pouvoir à Franck BALANDRAS

M. FLAUDER Jean-Pascal donne pouvoir à David GAMBU

Mme FONTCOUBERTE Monique donne pouvoir à Corrine MONDELAIN

M. LEROY Bertrand donne pouvoir à Jean-Paul GASQUET

Mme MONTAGNON Géraldine donne pouvoir à Jean-Henri SOUMIREU

Mme MOREL Régine donne pouvoir à Régine GAUTHIER GUDIN

Mme RAYNAUD Evelyne donne pouvoir à Sylvie THOMASSON

Mme TERNAUX Marie-Anne donne pouvoir à Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : M. BALANDRAS Franck

Président de séance : M. GASQUET Jean-Paul

Début de séance : 18h40

Fin de séance : 20h19

1. Désignation du secrétaire de séance (Délibération n°052-2023)

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,
Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **NOMME Monsieur Franck BALANDRAS, secrétaire de séance,**

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 15 Juin 2023 (Délibération n°053-2023)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 15 juin 2023,**

19h12 : arrivée de Madame Corrine Mondelain

3. Attribution du marché « Rénovation thermique de la Salle des Fêtes » de Pouilly-le-Monial (Délibération n°054-2023)

Vu l'article R2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé par la commune Porte des Pierres Dorées le 14 juin 2023 pour la rénovation thermique de la salle des fêtes de Pouilly le Monial sur la commune de Porte des Pierres Dorées,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le présent marché consiste à effectuer l'ensemble des travaux et des fournitures nécessaires à la parfaite réalisation de la rénovation thermique de la salle des fêtes de Pouilly-le-Monial, à Porte des Pierres Dorées.

Considérant que la consultation s'est achevée le mercredi 05 juillet 2023 à 12h00 et que les 41 offres dématérialisées ont immédiatement été transmises à l'architecte en charge de l'opération pour établissement du Rapport d'analyse des offres,

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT €HT	OPTION
1 - Voirie Revêtements divers	DEBRUN	33 879,40 €	
2 - Maçonnerie Démolition	SERRA	106 580,08 €	avec option
3 - Charpente bois couverture	CCG	98 854,99 €	sans option
4 - Ravalement de façades	VINCENT	26 532,18 €	
5 - Menuiseries extérieures	B ALU	89 999,30 €	
6 - Plâtrerie Peinture Faux plafonds	GUELPA	102 017,91 €	avec option
7 - Menuiseries intérieures bois	VERVIER	72 258,16 €	avec option
8 - Carrelage Faïence	FONTAINE	86 452,35 €	avec option
9 - Equipement scéniques	SYSTEM D'INTEGRATION	17 527,47 €	
10 - Climatisation Ventilation Chauffage	MURY	52 207,14 €	
11 - Plomberie Sanitaire	MURY	27 605,78 €	
12 - Electricité CFO CFA	TERTIEL	86 268,35 €	sans option
		800 183,11 €	

Monsieur le Maire dit que, par rapport à l'estimation transmise par l'architecte (environ 880 K€), le coût de ce marché est inférieur de 10 %.

Monsieur Franck Balandras donne les critères de notation : prix, valeur technique (procédé et moyens d'exécution), présentation du site avec ses contraintes et les solutions apportées et enfin, protection de l'environnement (critère obligatoire).

Monsieur le Maire dit que la commune souhaitait donner la priorité aux entreprises locales pour certains lots, mais certaines entreprises n'ont pas l'habitude de travailler avec les Administrations et de répondre sur ce type de marché important.

Monsieur Jean-Louis Mingard répond que ces entreprises n'ont surtout pas le temps de répondre à des appels d'offres car cela représente une journée de travail, sans certitude d'obtenir le marché.

Monsieur Thomas Faillebin explique que pour le lot 8 carrelage/faïence, le prix intègre l'option de pose du carrelage pour le sous-sol de la salle des fêtes.

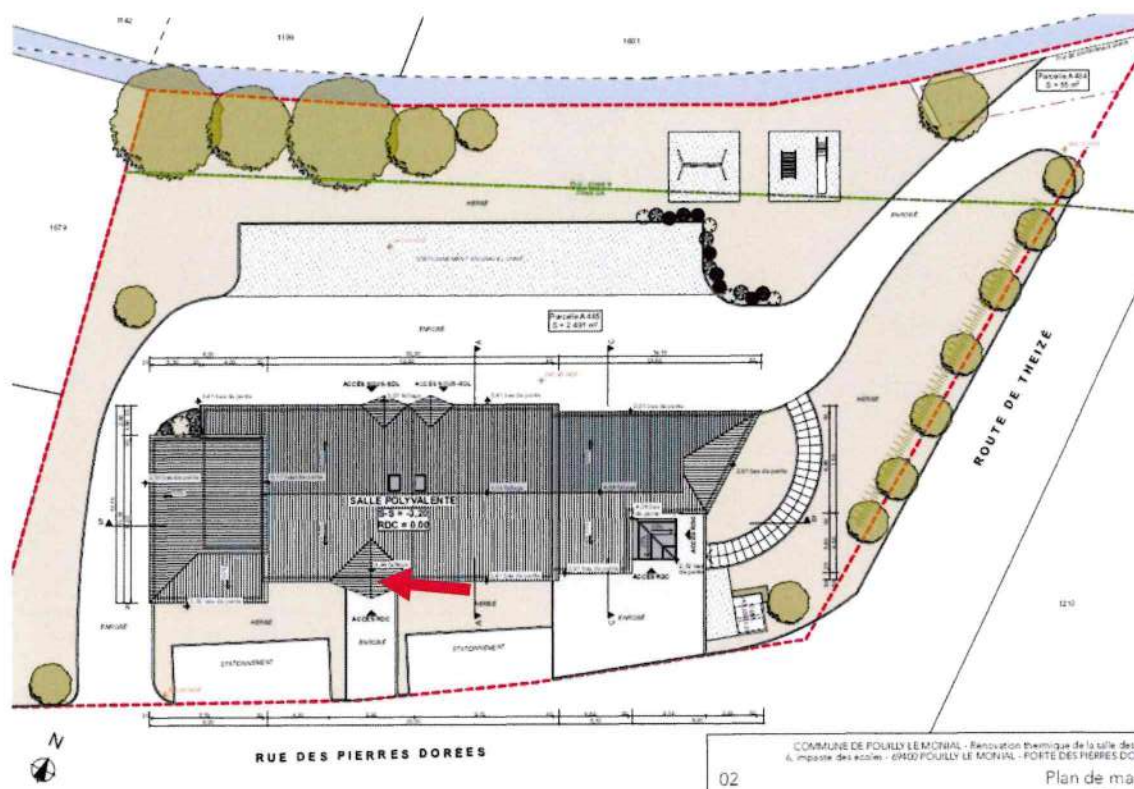
Monsieur Alexandre Chavanne demande quels sont les travaux envisagés au niveau aménagement extérieur : parking, terrassement, évacuation ?

Monsieur Franck Balandras répond qu'une cuve de rétention d'eau de 15 m³ est prévue, les canalisations seront à modifier, les parkings également.

Monsieur Thomas Faillebin projette à l'écran le projet de la salle des fêtes et explique que le pan de toit en triangle au sud (flèche rouge) va être retiré pour pouvoir installer les panneaux photovoltaïques (120 m² de panneaux photovoltaïques), qui seront également sur le pan de toiture à l'ouest. Dans le lot terrassement, il y a aussi les modifications des stationnements devant et la création de l'accès à la cuisine et du local poubelle, puisque la cuisine est déplacée dans la partie ouest de la salle.

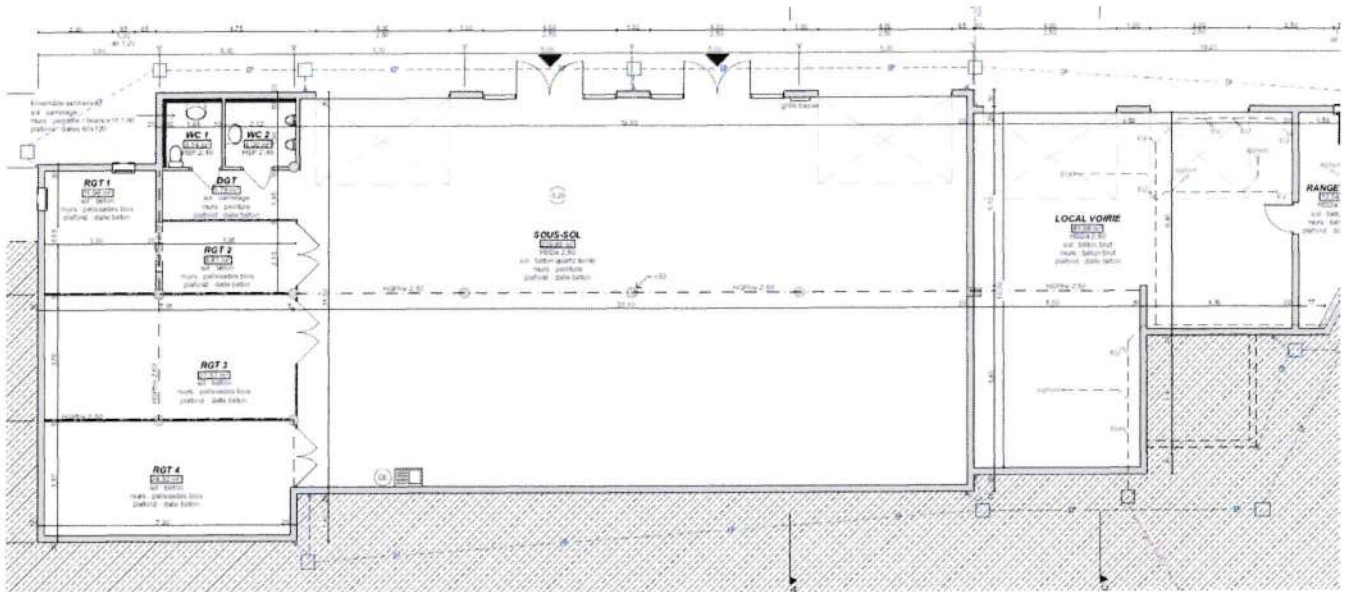
Monsieur Eric Broutin demande si les espaces verts existants vont être conservés ou si ceux-ci vont servir pour agrandir les parkings ? De plus, la commune ne peut-elle pas prévoir des aménagements en faveur de la biodiversité sur le bâtiment de type nichoirs, etc...

Monsieur le Maire explique que 4 places handicapées vont être créées qui seront rendues plus accessibles. Pour la question de la biodiversité, il répond que la commune n'est pas opposée à la pose de nichoirs sur le bâtiment.



Monsieur Thomas Faillebin explique que dans la salle du sous-sol de la salle des fêtes, se trouve actuellement la salle de stockage des associations, qui deviendra le local de stockage pour toutes les tables et chaises pour la salle du sous-sol, calibrée pour 150 personnes, avec la création d'une salle de réunion avec un accès indépendant pour les associations et équipée d'un vidéoprojecteur et d'une petite kitchenette. L'ancien centre technique sera transformé en local association avec les box. L'ancien local stockage va être déplacé de l'autre côté de la salle avec une surface équivalente. Chaque salle sera équipée de ses propres sanitaires car le souhait de la commune est que les salles de réunion puissent être utilisées de manière indépendante.

Monsieur le Maire rajoute qu'une réunion d'échanges est prévue avec les associations de Pouilly et le Comité des fêtes, afin qu'ils puissent apporter leur avis.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché relatif à la consultation précitée aux entreprises citées dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché et à son exécution,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement des prestataires retenus,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de la Collectivité.

4. Attribution du marché « Création d'un Parc paysager des Hauts de Liergues et requalification paysagère du cimetière de Liergues » (Délibération n°055-2023)

Madame le Maire déléguée, Régine Gauthier Gudín rappelle à l'assemblée délibérante qu'une procédure adaptée a été lancée pour la création d'un parc paysager des Hauts de Liergues et requalification paysagère du cimetière de Liergues. La consultation s'est achevée le Jeudi 22 juin 2023 à 16h00.



Considérant les 3 entreprises qui ont répondu : THIVENT SAS, GREEN STYLE/CALADE JARDIN SERVICE et PARC & SPORTS,

Considérant que l'entreprise PARC & SPORTS n'a pas été retenue pour la négociation finale car positionnée en 3^{ème}

position dans le classement final.

Considérant que les offres sont d'un bon niveau technique.

Considérant qu'au vu de l'écart des prix par rapport à l'estimation prévisionnelle, une négociation a été engagée avec les entreprises THIVENT SAS et le groupement GREEN STYLE, suivant le tableau ci-après :

ENTREPRISE			TOTAL (€HT)			
n° offre	NOM	CP + ville	Prix avant négociation	Prix après négociation	note	classement
1	ENTREPRISE MAURICE THIVENT SAS	71 800 LA CHAPELLE SOUS DUN	472 151.21 €	434 813.01€	29	2
2	GREEN STYLE/CALAD JARDIN SERVICE	69 310 PIERRE BENITE	465 748.00 €	412 773.68	30	1

Considérant le Rapport d'analyse des offres,

Considérant l'offre de GREEN STYLE pour le cimetière (126 973.84 € HT) et le parc (285 799.84 € HT),

Considérant qu'il apparaît pertinent de retenir les deux options proposées (parc à chiens et dépose/repose de jeux pour enfants) pour une somme de 8 440 € HT.

Madame Régine Gauthier Gudin explique que pour le Parc paysager, situé en dessous du cimetière de Liergues, seront créés des petits cheminements piétonniers, une mare pour la biodiversité, des espaces de jeux pour les enfants et des gradins. Il y aura dans le parc paysager :

- Deux natures de revêtement pour les cheminements : en béton et en verdure
- La repose des jeux, qui étaient derrière la salle des fêtes, pour les enfants
- La mare pour la biodiversité est déléguée au Marathon de la Biodiversité

Monsieur Alexandre Chavanne demande si la commune ne pourrait pas installer des jeux plus attractifs, comme une tyrolienne par exemple, plutôt que de réinstaller des jeux vieillissants. Il dit qu'un groupe de travail avait été constitué en début de mandat avec Madame Sylvie Coillard pour échanger sur le sujet des jeux pour enfants et il souhaite que la commune prenne le temps de réfléchir sur le choix des jeux installés dans le parc paysager.

Monsieur le maire est d'accord et répond qu'un investissement est prévue pour des nouveautés, mais que les jeux en bon état seront réinstallés sur l'aire de jeux du parc paysager.

Monsieur Eric Broutin a demandé à voir les, cahier des charges et mémoire technique, pour connaître les détails du projet du parc paysager car c'est un sujet qui l'intéresse.

Monsieur le Maire soulève le problème du peu d'ombre qu'il y aura dans le parc paysager. Mesdames Thomasson et Coillard répondent que souvent les parcs pour enfants ne sont pas très ombragés (parc de Limas, Chervinges).

Madame Marie-Claude Catala confirme que le nôtre est trop ombragé et qu'en dehors des mois de juin, juillet et août, on sent vite l'humidité.

Concernant le cimetière, Monsieur le maire explique que dans l'offre proposée, les deux cimetières sont refaits complètement. Le coût de ces travaux s'élève à près de 127 K€HT, cela comprend : les gazons, les allées, les espaces verts...

Monsieur le Maire explique qu'avec cette nouvelle configuration, il y aura beaucoup moins de travail de désherbage ce qui représentait une semaine de travail tous les 3 mois.

Monsieur Eric Broutin fait remarquer que l'essentiel des espèces du parc paysager semblent exotiques (originaire de Chine, Amérique...). Pourquoi ne pas planter des espèces de nos régions ? Dans la durée, avec le réchauffement climatique, comment vont se comporter ces arbres ? Ces espèces exotiques introduisent aussi des insectes ravageurs pour nos espèces indigènes. Il dit qu'il y a suffisamment de variétés d'espèces en France pour faire un choix. Il trouve dommage de ne pas favoriser la biodiversité locale.

Monsieur le Maire répond que pour certaines espèces exotiques, il n'y a aucune preuve qu'elles introduisent des insectes ravageurs. Il prend acte qu'il n'est pas opposé à l'implantation d'arbres comme le Cèdre du Liban, que l'on trouve en France depuis plusieurs siècles. Monsieur le Maire accepte de rencontrer Monsieur Eric Broutin avec le maître d'œuvre qui est architecte paysagiste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (pour : 27 – Contre 1) :

- **ATTRIBUE** le marché relatif à la consultation précitée au groupement Green Style/Calad' Jardin Service pour une somme de 421 213.68 € HT (offre base : 412 773,68 € HT + options : 8440 € HT).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché et à son exécution,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement du prestataire retenu,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de la Collectivité.

19h56 : Arrivée de Monsieur Brice DURAND

5. Convention d'occupation de la salle d'animation sise résidence des Hauts de Liergues entre l'Opac du Rhône et la commune de Porte des Pierres Dorées (Délibération n°056-2023)

Vu les dispositions de l'article 1713 et suivants du Code Civil,

Madame Marie-Claude Catala rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Porte des Pierres Dorées a sollicité auprès de l'OPAC du Rhône la mise à disposition d'un local de 57.1m², afin de pouvoir organiser valablement ses activités intégrant un volet social et familial, l'Opac du Rhône étant propriétaire de logements au sein de la Résidence dénommée « Les Hauts de Liergues » sise Lieudit Haut Bourg, rue du château de l'éclair à PORTE DES PIERRES DOREES, se trouvant sur les parcelles cadastrées section AK numéros 275, 283 et 290.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Opac du Rhône autorisera la Ville à occuper le local, libre de toute occupation, dont il est propriétaire et situé au sein de la Résidence « Les Hauts de Liergues », 112 Allée des Hirondelles à Portes de Pierres Dorées.

Madame Marie-Claude Catala explique que cette salle servira à l'association communal du Tarot et également aux résidents des Hauts de Liergues entre autres. Cette salle sera gérée par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation de la salle d'animation sise résidence des Hauts de Liergues entre l'Opac du Rhône et la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

6. Revalorisation de la participation par élève pour les fournitures scolaires (Délibération n°057-2023)

Madame Sylvie THOMASSON rappelle à l'assemblée délibérante que la hausse des fournitures scolaires contraint la commune à revoir, à la hausse, le montant de sa participation par enfant et par an.

La commission « vie scolaire – petite enfance » réunie le lundi 03 juillet 2023, propose de revaloriser de 20 % la participation de la commune pour les fournitures scolaires, le petit matériel et les coûts de reprographie (papier et coût copie) par rapport aux années précédentes :

	Ancien montant Fournitures scolaires	Nouveau montant Fournitures scolaires
Maternelle	35 €	42 €
Elémentaire	43 €	52 €

Ce budget est pour une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de participation aux fournitures scolaires, petit matériel et coûts de reprographie (papier et coût copie) de 42 € par enfant en classe maternelle et par an,
- **APPROUVE** le montant de participation aux fournitures scolaires, petit matériel et coûts de

reprographie (papier et coût copie) de 52 € par enfant en classe élémentaire et par an

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de la Collectivité,**

7. Gratuité d'1 mois de loyer pour le local commercial attenant à La Poste de Liergues (Délibération n°058-2023)

Madame le Maire délégué rappelle à l'assemblée délibérante qu'un bail a été conclu pour le local commercial situé dans le Bâtiment de la Poste pour une activité de tatouage le 21 avril 2023 entre Melle Borja Emilie et la commune.

Considérant que Melle BORJA a effectué des travaux de rénovation du local.

Considérant que les travaux effectués par la commune ont pris du retard suite à des délais de livraison importants.

Considérant que Melle Borja n'a pas pu commencer son activité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE l'instauration de la gratuité du loyer pour le mois de Juillet 2023,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant se rapportant à cette mesure.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de la Collectivité**

8. Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement (RPQS 2022) – collectif et non collectif par la commune de Porte des Pierres Dorées (Délibération n°059-2023)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le SMAPS (Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières) est tenu d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'assainissement collectif et non collectif, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2224-5).

Ce rapport a pour objectif de fournir au conseil syndical et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs et d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers.

Monsieur le Maire précise que ce rapport a été présenté au comité syndical du vendredi 16 juin 2023 et doit être présenté aux communes membres dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire explique que sur Pouilly, il y a quelques maisons pour lesquelles la mise en séparatif est encore difficile. Le SMAPS va aussi engager des travaux d'assainissement sur le Château de l'Eclair à compter de 2024 et à la Montée du Grillet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE de la communication qui lui est faite des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022.**
- **APPROUVE les RPQS 2022 du service collectif et SPANC.**

9. Point finances sur le 1^{er} semestre 2023 (information)

Monsieur Brice Durand présente un bilan d'exécution budgétaire du 1^{er} semestre 2023, pour les dépenses et les recettes en fonctionnement et investissement.

Dépenses de Fonctionnement à fin juin 2023

DEPENSES		BP 2023	REALISE 2023	% réalisé
002	Résultat reporté de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	770 000,00 €	457 688,26 €	59,44%
012	Charges de personnel	1 520 000,00 €	744 356,30 €	48,97%
65	Charges de gestion courante	294 100,00 €	193 264,80 €	65,71%
66	Charges financières	48 000,00 €	48 000,00 €	100,00%
67	Charges à caractère exceptionnel	12 000,00 €	9 950,00 €	82,92%
022	Dépenses imprévues	15 000,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		2 659 100,00 €	1 453 259,36 €	54,65%

Monsieur Brice Durand prie les membres du conseil municipal de bien vouloir l'excuser pour son retard, la SNCF ayant décidé de ne pas faire rouler les trains à cause des orages violents. Les trains en provenance de Lyon et en direction du Nord ont donc été supprimés.

Chapitre 011 : concerne les consommations d'énergie. Il faut rester vigilant sur l'éclairage lors du prochain hiver.

Recettes de fonctionnement à fin juin 2023

RECETTES		BP 2023	REALISE 2023	% réalisé
002	Résultat reporté de fonctionnement	936 363,36 €	936 363,36 €	100,00%
13	Atténuations de charges	10 000,00 €	5 559,47 €	55,59%
70	Produits des ventes	387 671,18 €	159 116,13 €	41,04%
73	Produits de la fiscalité locale	1 636 631,40 €	762 541,70 €	46,59%
74	Dotations	1 010 434,00 €	594 059,56 €	58,79%
75	Autres produits de gestion	155 263,42 €	129 117,46 €	83,16%
77	Produits exceptionnels		900,00 €	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		3 200 000,00 €	1 651 294,32 €	51,60%

Dépenses d'équipement à fin juin 2023 (investissements)

Opération	TOTAL BUDGET	REALISE	% réalisé
	2023	06/2023	
11. Bâtiments (hors écoles)	1 251 609	571 061	45,6%
12. Aménagements & réseaux	522 827	268 114	51,3%
13. Développement Durable & Patrimoine	958 285	896 628	93,6%
14. Ecoles	159 246	107 696	67,6%
15. Sports & Loisirs	300 644	221 496	73,7%
16. Culture, Communication & Salles des Fêtes	20 600	14 701	71,4%
17. Matériels administratifs & techniques	83 687	37 240	44,5%
Total général	3 296 898	2 116 936	64,2%

Monsieur Brice Durand explique que dans le chapitre 13, il faut tenir compte des gros projets : réfection du Viaduc, isolation de l'école de Pouilly.

Chapitre 15 : il manque le projet du skate-park.

Chapitre 12 : sécurisation de Jarnioux réalisée, le parc paysager en partie.

10. Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

DM N°2023-026 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière communal de Liergues – Mme AMORIC Alice, Famille HOLLARD

DM N°2023-027 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière communal de Liergues – M. MILLET Georges

DM N°2023-028 : Acquisition d'une concession dans le cimetière communal de Jarnioux – M. et Mme DYLAS Fabrice

DM N°2023-029 : Acquisition d'une concession dans le cimetière communal de Liergues – M. et Mme RIVIERE Joseph

DM N°2023-030 : Attribution du marché de travaux « Aménagement d'espaces coworking » à Liergues :

Synthèse des entreprises retenues (tableau ci-dessous) :

LOT 1 : Menuiserie Agencement	20 583,25 €	C'BOIS
LOT 2 : Sols Souples	10 014,67 €	SRAL COURBIERE
LOT 3 : Carrelage Faïence	9 261,60 €	FONTAINE
LOT 4 : Plâtrerie Faux Plafond	44 335,60 €	THAVARD
LOT 5 : Cloisons Menuiseries Intérieures	20 243,58 €	CHEMIN AMENAGEMENT
LOT 6 : Electricité Info	22 884,15 €	JF2E
LOT 7 : Plomberie Climatisation	12 314,85 €	MURY
LOT 8 : Mobilier	30 346,38 €	LES BUREAUX D'AVILA

Monsieur Thomas Faillebin donne des précisions sur les lots suivants :

- *Lot 3 : le prix intègre aussi le carrelage de la salle familiale, ce qui représente le coût le plus important.*
- *Lot 5 : l'entreprise qui est retenue est celle qui a réalisé le cahier des charges, le descriptif des travaux et les plans car l'entreprise Chemin Aménagement à une structure indépendante avec des architectes d'intérieur, de la conception et également des travaux.*
- *Lot 8 : ce lot, plus complexe à analyser, a nécessité une visite sur site pour vérifier les gammes de mobilier. Le prix intègre le mobilier (tables et chaises pour 50 personnes) pour la salle familiale appelée : salle de convivialité coworking → répartition du coût : espaces de coworking : 23 119.47 €HT et salle familiale (salle de convivialité coworking) : 7 226.91 €HT.*

Madame Régine Gauthier Gudin donne un complément d'informations et indique que le groupe de travail a trouvé un nom pour l'espace de coworking. Le nom retenu est « Le 524 – espaces de coworking ». Les travaux débuteront à partir du 15 septembre 2023. Ouverture du coworking en début d'année 2024. Travail sur la commercialisation à partir d'octobre 2023. Le logo est en cours de création auprès du service communication.

Monsieur le Maire explique qu'il a tenu à différencier l'espace coworking situé dans l'ancienne mairie à Liergues, de la salle de réunion (ancienne salle du conseil) et de la salle familiale. La salle familiale servira également, en dehors du coworking, pour les réunions de classe et interclasse des conscrits en semaine du lundi au vendredi, le soir et le week-end. L'ancienne salle du conseil servira également pour d'autres réunions en dehors du coworking.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour les interventions et échanges et précise **que le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 28 septembre 2023 à 19h00 à la Salle du Conseil de la nouvelle mairie.**

Fait à Porte des Pierres Dorées,

Franck Balandras
Secrétaire de Séance



Jean-Paul GASQUET
Maire de Porte des Pierres Dorées

